

**PROJET DE BUDGET PRIMITIF  
2021**

**NOTE EXPLICATIVE DE SYNTHESE**

**Décembre 2020**

## **I : LE BUDGET PRINCIPAL**

L'année 2021, est marquée par le changement de référentiel budgétaire et comptable, la ville ayant décidé d'adhérer à l'expérimentation sur le compte financier unique (CFU) et de ce fait d'adopter l'instruction budgétaire et comptable M57. Cette évolution conduit à quelques modifications de présentation et de classification des comptes par rapport à 2020.

Le Budget principal de la ville s'équilibre à hauteur de **41 633 810 €** dont :

Section de fonctionnement : **32 249 620 €**

Ce montant a permis le prélèvement sur les recettes ordinaires de la collectivité d'un montant de **1 440 690 €** auquel s'ajoutent les dotations aux amortissements et provisions (**2 370 000 €**) pour former l'autofinancement de la section d'investissement pour un montant global de **3 810 690 €**.

Section d'investissement : **9 384 190 €**

### **1.1 Les dépenses de fonctionnement.**

#### **011 : Charges à caractère général :**

Les charges de fonctionnement courant nécessaires à l'activité de la collectivité sont prévues pour 2021 à un montant de **6 094 350 €**, lequel est en très légère diminution par rapport au BP 2020 (6 130 485 €).

Les dépenses de ce chapitre se répartissent notamment comme suit :

- *Les achats et variations de stocks (eau, électricité, gaz, carburant, achat de prestations de services diverses, petites fournitures et équipements...) pour 2 304 610 €,*
- *Les services extérieurs pour 2 095 250 € (contrats de prestations, crédits baux, locations et charges immobilières et mobilières, entretiens, réparations et maintenance de biens mobiliers, immobiliers et autres...),*
- *Les autres services extérieurs pour 1 593 980 € (honoraires, études, frais d'actes, publications, frais d'impression, transports, frais de télécommunication, frais de nettoyage, transports et traitements des déchets...),*

- *Les impôts et taxes et autres versements assimilés pour 100 510 € dont principalement la taxe foncière acquittée par la ville.*

### **012 : Charges de personnel et frais assimilés :**

Une somme de **14 901 000 €** est inscrite au titre des charges de personnel, marquant une légère évolution (+ 1,36 %) par rapport au BP 2020 et se répartissent comme suit :

- *Rémunération et régime indemnitaire du personnel titulaire 8 441 930 €,*
- *Personnel extérieur et non titulaire : 2 133 510 €,*
- *Cotisations sociales diverses et autres contributions (ASSEDIC, URSSAF, Caisses de retraite, CNFPT...) : 4 184 000€,*
- *Assurance du personnel : 100 560 €,*
- *Médecine du travail et pharmacie: 41 000 €.*

### **014 : Atténuation de produits :**

Les atténuations de produits, ou « reversement de fiscalité », sont principalement constituées de :

- reversements de taxe de séjour (540 000 €) et de droits de mutation à Arcachon Expansion (700 000 €)
- reversements de taxe de séjour au Conseil Départemental (60 000 €).
- Reversement de la commune au Fonds de Péréquation des Ressources Fiscales Intercommunales et Communales (FPIC) (470 000 €),
- Un prélèvement au titre de l'article 55 de la loi SRU estimé à 40 000 €.

Soit un montant total prévu pour ce chapitre de **1 810 000 €**, contre 1 730 000 € en 2020.

### **65 : Autres charges de gestion courante.**

A périmètre budgétaire constant, ce chapitre est stable par rapport au BP 2020 pour un montant prévisionnel de **4 391 580 €**, et retrace :

- les subventions aux associations (463 130 €),
- les subventions au COS pour 360 500 €,
- La participation aux écoles privées prévue par la loi pour 82 650 €,
- les participations au CCAS (1 180 000 €), à Arcachon Expansion (1 500 000 €) et aux budgets annexes (383 300 €),
- les indemnités et frais de missions et de formation des élus (252 990 €).

- Les dépenses exceptionnelles (100 000 €)

### **66 : Charges financières :**

Ce chapitre, d'un montant total de **1 107 000 €**, est composé :

- des intérêts des emprunts pour un montant de 625 000 € contre **685 000 €** en 2020, soit une baisse de 9 %,
- des frais financiers liés au du PPP éclairage public à hauteur de **212 000 €** et du marché de partenariat pour la construction du MA.AT pour un montant prévisionnel de **270 000 €**.

### **67 : Charges exceptionnelles (5 000 €)**

Provision pour annulation de mandats sur exercices antérieurs.

### **023 : Virement à la section d'investissement /042 : Transferts entre section**

Ce chapitre retrace le prélèvement opéré sur la section de fonctionnement (1 440 690 €) et les opérations d'ordre (dotations aux amortissements et des provisions : 2 500 000 €), qui alimentent la section d'investissement à hauteur de **3 940 690 €**.

## **1.2 Les recettes de fonctionnement**

### **013 : Atténuations de charges :**

Ce chapitre comprend, pour un montant de **63 000 €**, les remboursements sur frais de personnel (indemnités journalières CPAM) et la participation de la Poste au fonctionnement des agences postales communales.

### **70 : Produits des services, du domaine et ventes diverses :**

Les recettes issues des services offerts à la population et des remboursements divers d'autres organismes et budgets annexes sont prévues à hauteur de **2 675 760 €** et comprennent notamment :

- les produits de l'occupation du domaine public pour 1 811 000 € (y compris le stationnement et le forfait post stationnement),
- les remboursements de frais par d'autres collectivités, redevables ou budgets annexes (CCAS, Arcachon Expansion, COS, tribunal, budget annexe des salles...) pour 302 060 € ;

- les produits de la restauration scolaire, des services périscolaires, des centres de loisirs ou de la maison des jeunes pour 429 000 €,
- les recettes liées au service Arcachon Santé pour 100 000 €,
- les produits des activités culturelles pour 33 700 € (Ecole de Musique, Médiathèque...).

### **73 : Impôts et taxes :**

Ce chapitre budgétaire d'un montant de **25 006 660 €** rassemble le produit des impositions directes et indirectes. Il est principalement composé:

- De la fiscalité directe (taxe d'habitation et taxes foncières) : 20 750 000 €
- Des droits de mutation : 2 700 000 €
- Des Dotations versées par la COBAS : 181 660 €
- De la Taxe sur l'électricité : 470 000 €
- De la Taxe de séjour : 600 000 €
- Du Prélèvement sur les produits des jeux de casino : 200 000 €
- Surtaxe sur les eaux minérales : 105 000 €

### **74 : Dotations et participations :**

- La Dotation Globale de Fonctionnement pour 3 085 000 € ;
- Les compensations fiscales de l'Etat et du Département pour 464 000 € ;
- Les participations de l'Etat (passeport, recensement...), de la CAF (contrat enfance et jeunesse ...) de la COBAS et du Conseil Départemental (centres de loisirs, sports vacances, activités pour les jeunes, nettoyage des plages...) ou de l'Union Européenne pour le solde pour 215 200 €;

Composent ce poste pour un montant total de **3 764 200 €**

### **75 : Autres produits de gestion courante :**

Le produit des locations des biens immobiliers de la ville ainsi que les redevances des concessionnaires de service publics perçues sur le budget principal (Camping, Etrier...) devrait représenter un total de **605 000 €** pour 2021.

### **77 : Produits exceptionnels :**

Une inscription de **5 000 €** est prévue au titre des annulations de mandats sur exercices antérieurs.

**042 : Transfert entre sections**

Ce chapitre qui correspond aux opérations d'ordre entre la section de fonctionnement et la section d'investissement (travaux en régie, reprise des subventions transférables, reprises de provisions) est prévu pour un montant de **130 000 €**.

### 1.3 Les dépenses d'investissement.

Le budget d'investissement de l'année 2021, est marqué par le début de mise en œuvre du projet municipal de la nouvelle mandature.

Aussi le montant inscrit au titre des dépenses d'investissement pour 2021 est **de 9 384 190 €**.

Il se compose d'opérations financières (remboursement de dette, ...) pour **2 371 500 €** et d'opérations d'ordre (travaux en régie, reprises d'amortissement de subventions...) pour **230 000 €**.

Les dépenses d'équipement ont donc été fixées cette année à **6 457 690 €**, qui se répartissent comme suit :

- « Voirie et infrastructures routières ». La réfection des routes, des réseaux d'éclairage, l'acquisition de mobilier urbain et de signalétique se voient attribuer une enveloppe de **2 000 000 €**.
- « Matériel de transport » : **108 500 €** pour l'acquisition de matériel de transport et la réalisation de grosses réparations mécaniques.
- « Équipement des services techniques » : **145 500 €** destinés à l'équipement des services techniques.
- « Bâtiments scolaires » : **90 000 €** pour entretenir les bâtiments scolaires et pourvoir à l'acquisition de mobiliers et matériels dans les écoles.
- « Bâtiments sportifs » : une enveloppe de **300 000 €** permettra la réalisation de travaux sur les différents équipements sportifs.
- « Infrastructures sociales » : il est prévu **50 000 €** pour des travaux au centre de loisirs les Milles Potes, dans les locaux de la banque alimentaire, dans les logements d'urgence ou au centre social.
- « Bâtiments administratifs » : une somme de **90 000 €** permettra de réaliser des travaux afin d'équiper les bâtiments d'un réseau de fibre optique pour les échanges informatiques et téléphoniques.
- « Opération d'urbanisme » : Les aides à la rénovation des clôtures et les frais de révision du PLU sont estimées à hauteur de **12 500 €**.
- « Bâtiments cultuels » : **125 000 €** permettront la réalisation des travaux d'entretien et de rénovation de la basilique Notre Dame et de l'Église Saint Ferdinand.
- « Équipements administratifs » : le renouvellement des équipements informatiques et la modernisation des services de la ville se voient dotés d'une somme de **100 000 €**.
- « Cimetière » : la réfection des allées du cimetière, engagée depuis 4 ans, sera poursuivie avec une enveloppe de **100 000 €**,
- « Accessibilité Handicapés » : le programme de mise en accessibilité handicapés des bâtiments de la ville, contractualisé avec l'État (Ad'AP) est poursuivi avec un montant de **100 000 €** inscrit au budget.
- « Espaces verts » : **154 700 €** permettront la finalisation de la rénovation du Parc Mairesque, la réalisation d'aménagements au niveau de l'observatoire Ste Cécile et de la passerelle, ainsi que l'acquisition d'équipements pour le service Espaces Verts.

- « Propreté » : **170 000 €** permettront l'acquisition de matériel et d'engins de propreté urbaine.
- « Éclairage public » : la part renouvellement des investissements du PPP éclairage public est inscrite à hauteur de **211 000 €**.
- « Plages » : **95 400 €** pour l'acquisition de matériels destinés à l'aménagement et à la sécurisation des plages ainsi que la rénovation du poste MNS de la plage Pereire.
- « Autres Équipements » : une enveloppe de **156 660 €** permettra d'équiper la ville d'un système de vidéoprotection performant (mise à niveau de l'existant + développement du nombre de caméras) et d'acquérir les équipements nécessaires au renforcement de la police municipale
- « Autres bâtiments » : Les travaux d'entretien et de réparation des autres bâtiments de la ville se voient allouer une somme de **542 000 €** qui sera principalement consacrée au renouvellement des toilettes publiques.
- « Maisons de quartier » : une somme de **10 000 €** est consacrée à l'acquisition de matériels divers dans le cadre des activités des maisons de quartier et la réalisation de menus travaux dans les bâtiments qui les abritent.
- « Bâtiments associatifs et culturels » : dotation d'une somme de **218 750 €** consacrée aux dépenses du MA.AT et de la Maison des Jeunes « les Réservoirs ».
- La part consacrée aux opérations mises en place dans un objectif de développement durable est fixée à **1 662 680 €** qui sera consacrée à la gestion du patrimoine arboré et végétal de la ville et des espaces boisés, à l'enfouissement des réseaux, à l'acquisition de véhicules électriques ou hybrides et l'équipement des bornes de rechargement, à la promotion de l'utilisation des modes doux de déplacement (vélos : pistes cyclables et opération vélos) ainsi que la promotion de jardins collaboratifs.

#### **1.4 Les recettes d'investissement**

Les recettes d'investissement s'élèveront pour 2021 à **9 384 190 €** et se répartissent comme suit :

- Cessions immobilières pour **2 300 000 €** correspondant aux immeubles rue Aimé Bourdier/Boulevard Deganne (ex IEN CIO) et avenue Nelly Deganne (Ex restaurant l'Avenue)
- Les recettes liées au FCTVA, aux taxes d'urbanisme et aux amendes de police pour **1 450 000 €**.
- Les opérations d'ordre comptables (sorties d'actif, réintégrations des études ...) **2 600 000 €**
- Le virement de la section de fonctionnement est établi à **1 440 690 €**.
- Les subventions attendues et opérations pour compte de tiers pour **843 500 €** (Ad'AP, FDAEC, COBAS fonds pistes cyclable, École Paul Bert).
- Les emprunts pour **750 000 €**.



## II : LES BUDGETS ANNEXES

En 2021, les budgets annexes restent principalement marqués par le maintien à niveau et l'amélioration des bâtiments et équipements concernés dans la continuité des années précédentes.

Les budgets annexes s'équilibrent ainsi de la façon suivante :

### **Budget annexe des « location des Salles » : 180 040 €**

- en fonctionnement : 125 300 €
- en investissement : 54 740€

Les dépenses de fonctionnement et les investissements nécessaires à l'activité de location de salles sont principalement financés par les recettes issues de la location de la salle du Tir au Vol prévues à hauteur de 120 000 €.

### **Budget annexe de location de bâtiments à Arcachon Expansion: 904 220 €**

- en fonctionnement : 603 135 €
- en investissement : 301 085 €

Les loyers perçus auprès d'Arcachon Expansion au titre de l'occupation du Palais des Congrès et de l'Olympia permettent de réaliser les opérations de maintenance et les travaux liés aux bâtiments ainsi que d'assurer le remboursement des emprunts contractés pour leur construction et leur aménagement.

### **Budget annexe des « locations de locaux aux services de l'État » : 583 030 €**

- en fonctionnement 347 620 €
- en investissement : 235 410 €

Les dépenses de remboursement des emprunts liées à l'acquisition et l'aménagement des locaux de l'hôtel des impôts, de la trésorerie, des locaux de l'IEN et de la Sous-Préfecture, ainsi que les dépenses liées à la réalisation des travaux d'entretien et d'amélioration de ces bâtiments, sont enregistrées dans ce budget et sont financées entièrement par les loyers et les remboursements de frais issus de leur mise à disposition .

**Budget annexe du « stationnement payant » : 472 600 €**

- en fonctionnement : 472 100 €
- en investissement : 500 €

Les opérations liées à l'exploitation des parcs de stationnement payant en site propre de la ville sont retracées dans ce budget, qui comptabilise notamment la dépense afférente au crédit-bail immobilier du parc centre-ville-plage (410 000 € HT) en contrepartie duquel il est inscrit une participation du budget Ville de 276 500 € et la redevance perçue auprès du délégataire de 195 600 €.

**Budget annexe du « Marché Municipal » : 413 230 €**

- en fonctionnement : 249 365 €
- en investissement : 163 865 €

Ce budget retrace les opérations liées à l'exploitation, à la maintenance et à l'amélioration du marché municipal du centre-ville et du marché bio du Moulleau. Il est équilibré par les redevances perçues du délégataire de service public (91 000 €) et par une participation du budget Ville (106 800 €).